

# Dossier de présentation du projet de Géosite des Éguillettes commune de Vauxrenard

Présenté par l'association du Collectif de la Pierre de Saint Martin

## Plan

1. Contexte et situation géographique
2. Description de l'intérêt géologique (géomorphologique, etc.) en relation avec le Géoparc
3. Présentation des autres intérêts patrimoniaux (naturels, culturels, immatériels)
4. Projet envisagé pour la valorisation du site
5. Gouvernance

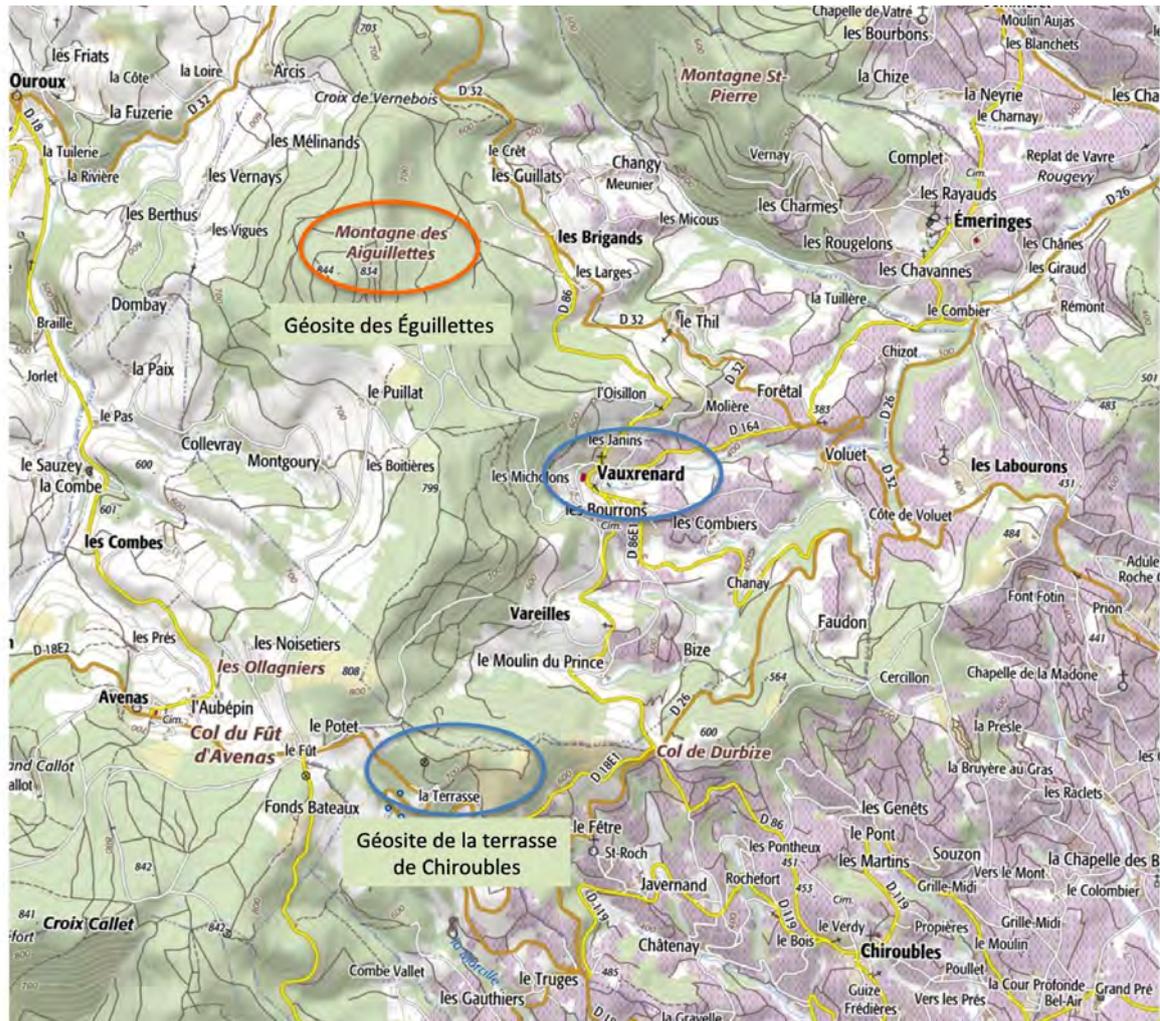
## Contexte

La commune de Vauxrenard figure parmi les plus grandes communes du Rhône avec une superficie de 1920 ha <<https://www.vauxrenard.fr/>>. Sa population est environ de 300 habitants. Située à flanc de colline elle s'étage de 294 m à 844 m au sommet du mont des Éguillettes (ou Aiguillettes selon les sources récentes). La partie basse de la commune est principalement cultivée en vigne, la zone mi altitudinale est occupée par des prairies et quelques cultures annuelles, la partie supérieure est couverte de forêts de feuillus (chêne, charme, châtaignier...) et de résineux (principalement des Douglas). Bien qu'implantée au coeur des crus du beaujolais et mitoyenne de Fleurie et de Chiroubles, les appellations traditionnelles de la commune sont le Beaujolais et le Beaujolais Villages avec aussi des cépages nouveaux (Chardonnay, Vionnier, Pinot, Gamaret)

Le bourg du village se situe à mi pente dans une vallée commençant au Col de Durbize (Chiroubles) et débouchant sur Juliéna en passant par le coteau de Chénas. Il est orienté au sud-est, majestueusement ouvert sur la plaine de la Saône. Les édifices classés du château du Thyl et de l'église romane datant du XIème siècle, figurent parmi les plus anciennes constructions avec l'abbaye de Solagny dont les vestiges datent de la même époque.

Le futur Géosite de la montagne des Éguillettes se situerait sur le sommet de la commune à environ 3 km au-dessus du village, sur des terrains boisés appartenant à la commune de Vauxrenard qui possède 52 ha de forêt au cœur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du massif d'Avenas.

Il est accessible à partir de la route départementale D86 traversant le village de Vauxrenard et de la route D18 passant par le Fût d'Avenas, permettant l'accès tout proche au **géosite de la Terrasse de Chiroubles** avec lequel il constitue un ensemble très complet sur la géologie locale. A 15 mn de la route des crus, ce site offre un contraste saisissant avec les paysages de vignes et représente une limite entre le beaujolais viticole et le beaujolais vert ayant chacun des atouts touristiques reconnus.



Carte de situation du Géosite

## Géologie

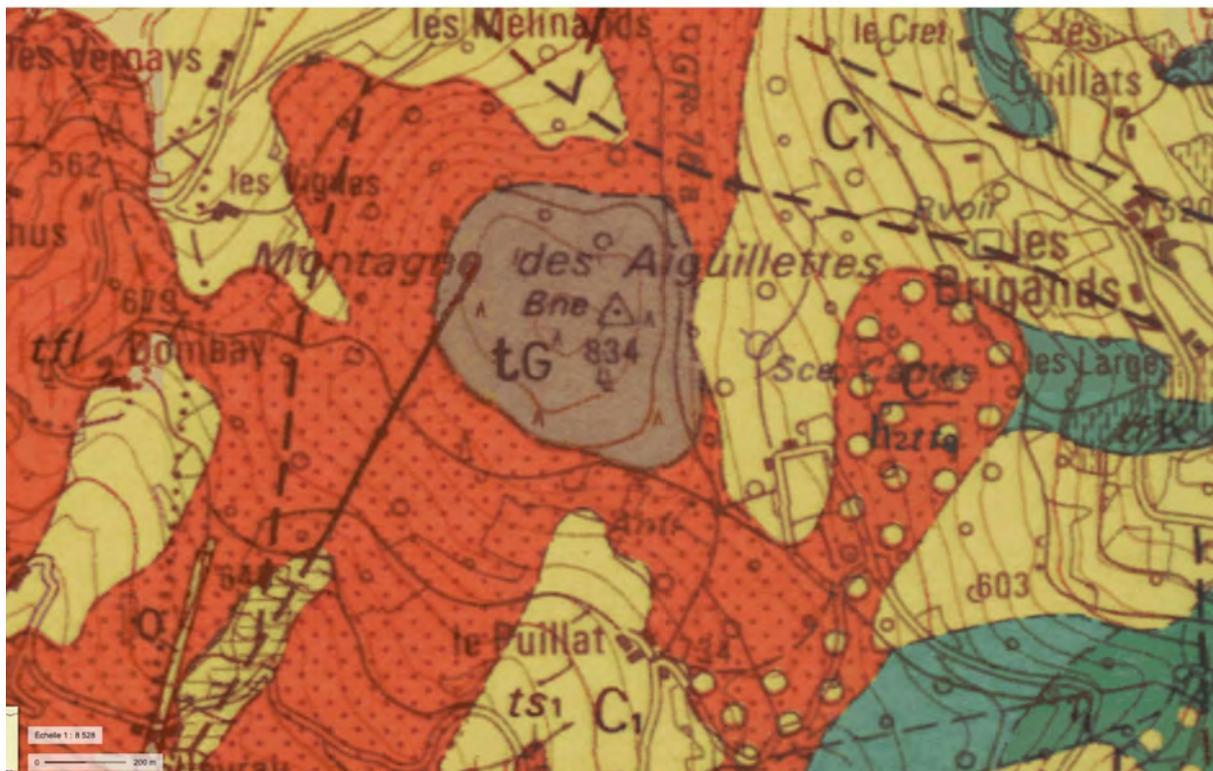
Le sous-sol de la commune de Vauxrenard, comme l'essentiel du Haut Beaujolais est constitué principalement de roches anciennes datant de l'ère primaire. La partie sud-est de la commune est constituée de granite porphyroïde. Cette roche, datant d'environ 310 à 320 millions d'années (Carbonifère supérieur), se délite facilement au cours du temps pour donner un sable grossier appelé « gore » sur lequel la vigne prospère.

Le nord-ouest de la commune repose sur une roche volcanique un petit peu plus ancienne, datant du Carbonifère inférieur (Viséen supérieur), c'est-à-dire d'environ 330 millions d'années. Il s'agit de « tufs » durs et compacts, de couleur gris bleu, riche en soude.

Sur les hauteurs, une diorite vert noir – dénommés localement « pierre bleue » – marque le paysage par ses gros blocs, isolés ou en véritables amoncellements, bien visibles dans les champs ou la forêt. Cette roche magmatique, formée loin dans les profondeurs de la terre, est la plus ancienne du pays de Vauxrenard ; sa formation remonte au Dévonien, il y a 380 à 400 millions d'années. De cassure esquilleuse elle se décompose lentement en donnant un limon argileux. Ces roches anciennes renferment quelques filons de minéraux. La plus ancienne

prospection remonte à 1826. Plus tard seront découverts puis exploités des filons de fluorine et de barytine.

Tout le sommet de la montagne des Éguillettes est constitué par un grès blanc-rose, à grain fin, sonnante clair comme de la tuile et qui constitue la première source de pierre façonnable de la commune. Elles recouvrent sur une épaisseur de l'ordre de 50 m la roche sous-jacente constituée par la « pierre bleue » des tufs volcaniques que nous avons mentionnée précédemment. Cet affleurement constitue une calotte de forme presque circulaire, légèrement étirée vers le sud-est et d'environ 700 m de diamètre [<sup>1</sup>], bien visible en brun dans la carte géologique ci-dessous. C'est sur cette sommité gréseuse, qu'a été exploitée la carrière de pierre des Éguillettes et que nous envisageons de créer un géosite.



*Extrait de la carte géologique de la commune de Vauxrenard - Géoportail*

Il s'agit d'un témoignage, peu fréquent dans les hauteurs du massif beaujolais des anciennes plages fossiles du Trias. Celles-ci se retrouvent depuis perchées en « inversion de relief », autre témoignage tangible, pour ne pas dire puissant, de la formation des Monts du Beaujolais, et donc du Géoparc, au Tertiaire.

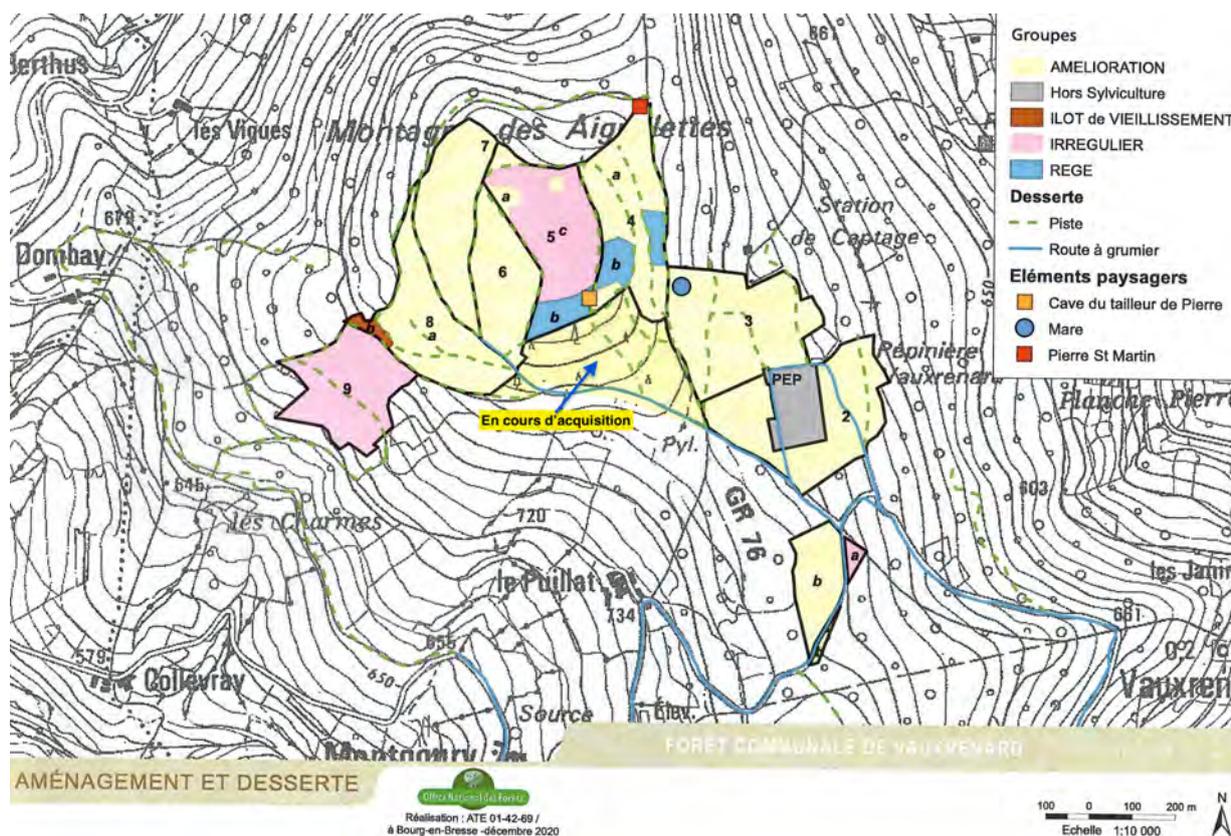
---

<sup>1</sup> Les données géologiques nous ont été fournies en 2014 par Bruno ROUSSELLE, conservateur du musée géologique Pierres Folles à Saint-Jean-des-Vignes, Rhône.

# Présentation du site

## La forêt communale

Le sommet de la montagne des Éguillettes était jadis occupé par des “communaux”, terrains pauvres appartenant à la commune et laissés à l’usage des paysans qui y faisaient paître librement leur bétail. Contrairement à ce que la plupart des communes firent au milieu du 19ème siècle, distribuer ces terrains aux paysans, le maire de Vauxrenard, le vicomte de Saint Trivier, décida de convertir ces communaux en une forêt destinée à produire du bois pour les besoins agricoles du village, notamment des piquets de vigne. Cette forêt, gérée par l’Administration des Eaux et Forêts, puis à partir de 1964 par l’Office National des Forêts, constitua durant tout le 20ème siècle une source de revenus importante pour la commune de Vauxrenard. Très touchée par la tempête de décembre 1999, elle a retrouvé depuis un visage rajeuni par les reboisements qui ont suivis l’exploitation des arbres déracinés par le vent. Cette forêt communale entretenue par l’ONF occupe aujourd’hui une surface d’une cinquantaine d’hectares gérés de façon patrimoniale. Son histoire plus détaillée est décrite sur le site du Collectif : <http://lapierredesaintmartin.org/la-foret-communale-de-vauxrenard/>



Plan d’aménagement de la forêt communal de Vauxrenard

## La pépinière

La loi du 28 juillet 1860 pour la conservation et la restauration des terrains de montagne prévoit l’établissement de pépinières départementales et la fourniture gratuite de plants ou de

graines aux propriétaires désireux de reboiser leurs parcelles. Pour ce faire, le 7 décembre 1863, le département du Rhône achète à la commune de Vauxrenard une parcelle de 2,5 ha sur la montagne des Éguillettes boisée récemment, pour produire des plants de Sapin, d'Épicéa et de Pin noir d'Autriche. Elle emploie deux personnes à temps plein plus des journaliers lors des grands travaux. Voir le détail de son histoire sur le site du Collectif : <http://lapierredesaintmartin.org/histoire-de-la-pepiniere-des-eguillettes/>

Une maison forestière fut construite pour accueillir les responsable des eaux et forêts en charge des travaux. Occupée jusqu'en 2019 par un agent de l'ONF, elle a été acquise la même année par la commune de Vauxrenard qui travaille sur un projet de valorisation à l'usage du public de ce patrimoine..



*Personnel employé à la pépinière aux environ de 1900*

## La carrière de grès de Éguillettes

Depuis très longtemps, vraisemblablement depuis le XI<sup>ème</sup> siècle, la couche de grès qui recouvre le sommet de la montagne est exploitée pour produire des pierres de taille utilisées dans la construction des édifices, notamment l'église qui date de cette époque. Cette exploitation de longue date est attestée par les fronts de tailles, toujours visibles, qui mettent en évidence cette pierre de grès blanc-rose à grain fin de bonne qualité pour un usage en construction. Il est possible aujourd'hui encore de visiter les profondes tranchées dans lesquelles étaient extraites ces roches. Il serait intéressant d'y rechercher les traces fossiles des animaux qui parcouraient les rivages sablonneux de cette mer intérieure à l'origine de ces grès qui datent du Trias (ère secondaire), il y a de cela environ 230 millions d'années...

## La cave du tailleur de pierre

L'exploitation de cette carrière remonte donc à des temps très anciens. De façon paradoxale, nous ne retrouvons dans les archives de la commune aucune mention de cette exploitation avant l'année 1855. Située sur les terrains communaux, elle devait faire l'objet d'un bail à titre

gracieux depuis très longtemps et chaque habitant de Vauxrenard pouvait se servir à sa guise. Ce n'est que le 2 septembre 1855 que le conseil municipal eut l'idée de faire payer un fermage pour cette exploitation : « *Ce jour d'hui, deux septembre mille huit cent cinquante-cinq, le conseil municipal de la commune de Vauxrenard... propose d'afermer pour six années le droit d'exploitation de la carrière de grès située sur le terrain communal des Éguillettes appartenant à cette commune pour le produit être employé aux réparations des chemins vicinaux.* » En 1861, le tailleur de pierre en exercice, le sieur Myard, est autorisé à construire une demeure près de la carrière afin de limiter ses déplacements. Malheureusement cette maison ne fut occupée que durant une courte période. Détruite par un incendie en 1893, il ne reste de cet édifice que quelques ruines, l'emplacement du jardin et une petite cave restaurée avec bonheur en 1995 à l'initiative de l'Association en Pays Varnaudis. Elle constitue l'ultime relique humaine de cette industrie de la pierre qui perdura sur ce sommet des Aiguillettes pendant près de mille ans. Un sentier a été aménagé pour en donner l'accès au public. Voir les détails de cette carrière et de son exploitation sur le site du Collectif : <http://lapierredesaintmartin.org/la-carriere-des-eguillettes/>



*Entrée de la cave du tailleur de pierre*

## La pierre de Saint Martin

Monument de légende de la commune de Vauxrenard, la Pierre de Saint Martin est un gros bloc rocheux de forme parallélépipédique de 5 mètres de long sur 3 mètres de large et 1,5 mètre de haut. Situé sur la montagne de Éguillettes. Sa composition en grès du trias est identique aux roches de la carrière de grès. Sur le dessus de la roche on peut observer un relief en creux pouvant faire penser à un fer à cheval, celui du cheval de Saint Martin ! Sa légende nous est rapportée par Claudius Savoye (1856-1908), instituteur et préhistorien du Beaujolais dans son ouvrage datant de 1893, [Pierres et légendes de la commune de](#)

[Vauxrenard](http://lapierredesaintmartin.org/la-pierre-de-saint-martin/). Située dans une clairière en pleine forêt profonde, ses visiteurs aiment à se plonger dans l'ombre de ce sous-bois propice à faire revivre sa légende et des croyances anciennes. Voir plus de détails sur ce monument sur le site du Collectif : <http://lapierredesaintmartin.org/la-pierre-de-saint-martin/>

## Projet de valorisation du site

### Mettre en place des circuits de découverte

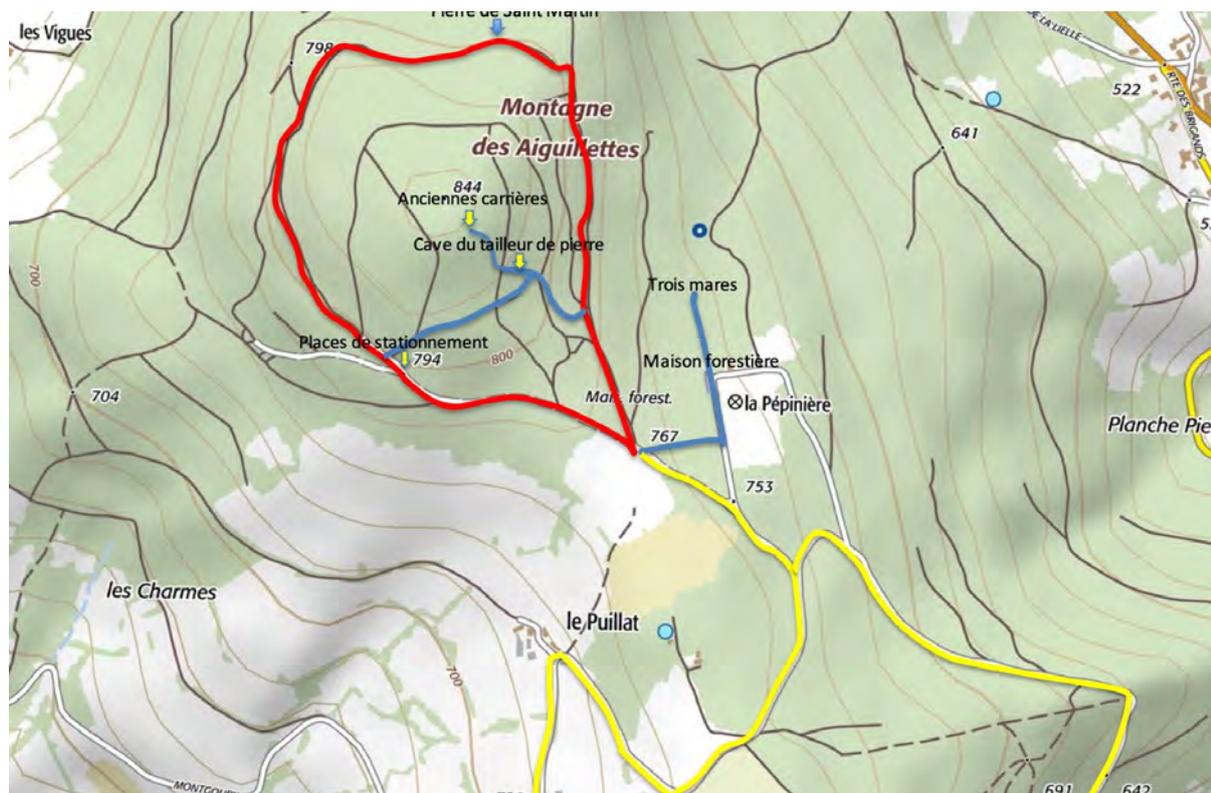
Bien que connue pour son histoire et ses légendes, la montagne des Éguillettes souffre d'un manque de signalétique des chemins existants, utilisables par les promeneurs pour en découvrir toutes les facettes. Notre priorité sera donc d'entretenir les chemins forestiers qui sillonnent la montagne autour de la maison de la pépinière et de rouvrir les voies de communication piétonnes jadis utilisées pour charrier la pierre de la carrière de grès ainsi que les allées conduisant à la maison du tailleur de pierre. Le sentier qui fait le tour de la montagne aux environs de la cote 800 m sera entretenu permettant l'accès à tous les sites d'intérêts décrits ci-dessus. Un balisage sera mis en place pour faciliter la circulation d'un lieu à l'autre en harmonie avec la signalétique des circuits proches existants. On évitera, autant que faire se peut, les déplacements en dehors des chemins forestiers en vue de respecter la flore et la faune. Une zone de parking sera aménagée à proximité de la maison de la pépinière afin d'établir une synergie avec le projet d'aménagement de ce lieu qui sera ouvert au public.

### Pédagogie

Des panneaux pédagogiques seront mis en place pour plonger le promeneur dans l'histoire de la montagne et lui faire découvrir ses richesses passées et présentes :

- l'histoire géologique de la montagne
- les plantes et la faune caractéristiques de ce sommet à plus de 800 m d'altitude
- la carrière de pierre et son exploitation passée
- l'habitation du tailleur de pierre et sa petite cave légendaire
- la découverte de la forêt communale et de son exploitation actuelle et passée
- la maison forestière et ses anciennes pépinières
- la pierre de Saint Martin et ses légendes

## Carte des circuits et des accès aux points d'intérêt



Tracé des chemins et sentiers

**Rouge** : sentier bouclant le tour du massif : 2,5 km

**Bleu** : sentiers secondaires d'accès aux points d'intérêt

**Jaune** : routes d'accès départementales

## Gouvernance

Le projet d'aménagement est porté par le **Collectif de la Pierre de Saint Martin en collaboration avec la municipalité**. Cette association, de nature collégiale, a été créée en 2019 avec pour objectifs la découverte et la protection de la culture, de la nature, du paysage et du patrimoine de la commune de Vauxrenard et de ses alentours.

Les travaux d'aménagement et d'entretien seront assurés conjointement avec la mairie et les autres structures associatives intéressées par le projet, notamment : le **Comité d'Animation** de la commune, le club des anciens "**la Grappe Beaujolaise**" et la société de chasse communale "**La Montagnarde**". Un comité de gestion sera mise en place avec les parties prenantes pour assurer les différentes missions en relation avec le Géoparc du Beaujolais.

Tous les aménagements seront réalisés après accord formalisé du Conseil Municipal (élections de mars 2020) de la commune qui pourra, le cas échéant accompagner juridiquement et financièrement le projet et le relayer auprès de la communauté de communes (CCSB). Le maire de la commune est favorable à cette démarche et propose suite à la délibération au conseil municipal d'apporter un soutien au projet et aux associations impliquées.